

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7601**

### Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles conduite de procédés industriels et transformations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BEP est un opérateur de niveau V, capable d'assurer la conduite d'installations mettant en oeuvre des procédés de traitement ou de transformation physique, chimique, biologique de la matière en vue de fournir un produit. Il doit être capable de :

- préparer les produits, les réactifs et l'installation,
- conduire des installations de production ou de traitement,
- participer à la maintenance de niveau I des appareils et installations utilisés,
- consigner les données d'exploitation,
- communiquer avec l'ensemble des acteurs impliqués,
- participer à la collecte et à la distribution des fluides.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

industries chimiques et des bio-industries : industrie pharmaceutique, cosmétique, chimie fine, pétrole, traitement et distribution de l'eau, industrie agroalimentaire...

opérateur des industries de procédés, conducteur d'appareils, conducteur de broyeuse, agent de production des industries (chimiques, pharmaceutiques, agro-alimentaires...), conducteur d'appareils de mélange

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Conduite et maintenance,
- participer à la maintenance de l'installation- (épreuve pratique prenant en compte la période de formation en milieu professionnel),
- Français, Histoire - géographie, éducation civique,
- Mathématiques - sciences
- Education physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 7601 - EP 1 conduire et surveillance des installations</p>	<p><b>Conduite :</b></p> <p><b>Constater un ou des dysfonctionnements</b></p> <p><b>Mettre en œuvre des opérations de maintenance de niveau 1</b></p> <p><b>Renseigner le document de suivi</b></p> <p><b>Maintenance :</b></p> <p><b>Constater un ou des dysfonctionnements</b></p> <p><b>Mettre en œuvre des opérations de maintenance de niveau 1</b></p> <p><b>Renseigner le document de suivi</b></p> <p><b>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</b></p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 7601 - EP 2 participer à la maintenance de l'installation</p>	<p><b>Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème</b></p> <p><b>Mobiliser des connaissances scientifiques juridiques et économiques</b></p> <p><b>Proposer et justifier les mesures de préventions adaptées</b></p> <p><i>(cette évaluation s'appuie sur la période de formation en entreprise)</i></p> <p><b>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</b></p>

## INTITULÉ

## DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 7601 - français histoire géographie et enseignement moral et civique

**Français**

- Rentrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

**Histoire-géographie et Enseignement moral et civique**

- Repérer le thème d'étude dans le temps et dans l'espace
- Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme
- Exploiter des documents pour analyser une situation historique ou géographique
- Maîtriser des outils et des méthodes

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 7601 - education physique et sportive	<p><b>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 31 juillet 2009 - 1ère session 2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**